

Procès-verbal du Conseil d'école
du 19 novembre 2019
de l'école de Touvre

Membres présents cf : feuille d'émargement en annexe

Début de la séance : 18h00

Secrétaire de séance : Mme Alleno

Présentation de l'équipe pédagogique

- Brigitte Vendé enseignante en PS/MS accompagnée de Angéline André (Atsem)
- Céline Peynet enseignante en CP/CE1
- Sandrine Besson enseignante en CM1/CM2 remplacée par Madame Adeline Lamouroux
- Aurore Boiron enseignante en GS/CE2 et directrice accompagnée de Sylvie Pouget (Atsem) et complétée le jeudi par Agnès Alleno, enseignante

L'école remercie sincèrement la municipalité de conserver une atsem à temps plein auprès des enfants de grande section.

Effectifs et répartition

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
13	10	6	9	13	14	15	4	84

Classe PS/MS	13 PS	10 MS	23
Classe CP/CE1	9 CP	13 CE1	22
Classe GS/CE2	6 GS	14 CE2	20
Classe CM1/CM2	15 CM1	4 CM2	19

Ces données prennent en compte un départ en cm1 et une arrivée en GS.

Règlements intérieurs

Quelques ajouts au règlement :

- Obligation scolaire à partir de 3 ans. Au-delà de 4 demi-journées d'absence sans justificatif, la DSDEN doit être avertie par le directeur.
- Suite aux demandes institutionnelles les règlements intérieurs des écoles doivent préciser le cadre réglementaire concernant l'utilisation des téléphones portables et la présence du wifi dans les écoles.
- Présence d'une borne Wifi dans l'école élémentaire. La loi du 23 janvier 2014 fixe le cadre des obligations des écoles primaires concernant le Wifi. Le déploiement du réseau numérique se fait de façon filaire. Le réseau sans fil est exclusivement sollicité dans les classes via une borne pour des activités numériques pédagogiques ponctuelles.

Vote du règlement intérieur de l'école mis à jour : adopté à l'unanimité (règlement en annexe).

- Elections : proposition de faire exclusivement par correspondance via le cahier le vote des délégués des représentants de parents d'élèves. Vote : proposition adoptée à l'unanimité

Achats et travaux

Remerciements à l'APE (Association de Parents d'Elèves) pour l'achat des véhicules utilisés sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire (pause méridienne et garderie).

Nous remercions très sincèrement l'amicale laïque de Touvre qui a permis à l'école de s'équiper d'un matériel numérique de pointe avec le financement d'un montant de plus de 6000 euros : un tableau interactif accompagné de panneaux latéraux, un ordinateur portable, une borne wifi, une « visualiseuse ».

Nous remercions également la municipalité pour tous les travaux effectués cet été durant cette première période à la demande de l'équipe enseignante et pour leur disponibilité.

- Equipement électrique pour accueil du tableau numérique interactif de la classe de GS/CE2
- Installation d'étagères dans la salle d'art
- Pose de liège dans le bureau de direction
- Pose d'une boîte à clés
- Remise en état des véhicules
- Peinture du tableau extérieur utilisé durant les récréations et temps garderie
- Porte des WC de PS/MS consolidée avec crochet
- Sable supplémentaire pour la réception du toboggan de PS/MS
- Marquage à la peinture de lignes de jeux de cour de récréation
- Consolidation table pour les légos
- Gonflage des ballons de sport
- Structure « pont de singe » sécurisée en maternelle
- Toutes les installations fonctionnelles dans les classes

Parole donnée à la municipalité :

Mme le maire transmettra nos remerciements aux agents qui ont effectué les travaux.

Projet à l'étude d'un accès internet en PS, un parent interroge sur l'utilité : l'enseignante précise que ce sera utilisé ponctuellement, dans le cadre pédagogique.

Bilan de la coopérative

Bilan de la coopérative

Solde au 01/09/2018 : 8 844,82 €

Solde au 01/09/2019 : 9 670,53 € dont 2500 € de subvention de la municipalité.

Le compte-rendu sera vérifié et validé par l'organisme OCCE 16.

Les comptes sont disponibles dans le bureau de direction.

Sécurité :

Les deux Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) - « attentat-intrusion » et « risques majeurs » - ont été mis à jour et transmis à DSDEN.

PPMS Attentat / Intrusion :

Nous avons effectué un exercice le 03/10/2018. Ce dernier exercice a révélé la nécessité d'ajustements :

- Emmener le talkie-walkie dans la salle de sport
- Laisser le talkie-walkie allumé et le charger régulièrement
- Réaliser un double de la clé de GS/CE2 et l'accrocher à l'intérieur pour pouvoir s'enfermer rapidement. (Réalisé)
- Identifier les raisons du dysfonctionnement du talkie de CM1 CM2

Exercices Incendie

Le 14/11/2019 : 1 en élémentaire et 1 en maternelle

Ces deux exercices se sont parfaitement déroulés.

Madame Le maire : Une formation pour l'utilisation des extincteurs est prévue pour l'année 2020.

Projets 2019/2020

- Nous souhaitons candidater au « **Plan bibliothèque** » proposé par la DSDEN. Il permet de solliciter une aide financière pour l'acquisition d'ouvrages de qualité pour la bibliothèque de l'école. Il est normalement réservé aux écoles situées en milieu rural. Bien que classée en milieu péri-urbain, notre commune a tous les désavantages du milieu rural puisque nous n'avons pas d'accès facilités auprès d'infrastructures voisines. Monsieur Porte, Inspecteur de l'Education Nationale de notre circonscription a accueilli notre demande et nous informera dès que l'opération sera relancée.
- **Cycle natation** pour les classes de CP CE1 et CM1 CM2 de septembre à fin novembre soit 10 séances financées intégralement par la municipalité.
- **Le 4/11 : L'exposition** au château de l'Oisellerie du réseau Canopée intitulée « **Enquête d'insectes** » et présentation du **Rucher école** pour les classes de GS/CE2 et CM1/CM2. Nous remercions monsieur Breuil et Monsieur Charron du Rucher école qui nous ont proposé cette découverte gratuitement.

- **Le 12/11 : Projection de « Bonjour le monde »** CP CE1 et GS CE2 dans le cadre du PEAC et rencontre et échanges avec la réalisatrice du film Madame Anne-Lise Koeler.
- **École et cinéma** Sur toute l'année scolaire : (Mégarama) pour les 3 classes d'élémentaire. Première projection le **29/11**. Pour le cycle 2 : Ernest et Célestine (dessin d'animation de studio d'Angoulême : Blue Spirit) et Tomboy pour le cycle 3.
- **Le 15/12** : L'association des Parents d'élèves nous a proposé de participer au **marché de Noël** à travers la réalisation de gâteaux et d'objets par les élèves qui seront revendus ce jour-là. Toutes les classes participeront.
- **Municipalité et projection de Noël les 18 et 19 décembre** : la municipalité offrira une projection dans la salle de l'école maternelle et dans la garderie pour les élèves d'élémentaire ainsi qu'un goûter à chaque élève de l'école. Les projections choisies avec les enseignantes sont : Gruffalo pour les PS/MS et GS et Les cinq légendes pour les autres niveaux.
- **Classe de GS CE2 et CM1 CM2** suivront le projet de deux étudiants ingénieurs : Valentin Boiron et Livia Delaporte de l'Ecole nationale des Travaux Public de l'Etat qui sont partis faire un **tour d'Europe à vélo pour étudier les voix douces de transport**. Des échanges épistolaires et vidéos seront réalisés régulièrement entre les élèves et les étudiants. Les liens avec les domaines scolaires sont multiples : en géographie et questionner le monde, en éducation artistique et culturelle. Découverte des différents pays, élaboration de repères culturels et sensibilisation aux langues étrangères. Mais aussi sensibilisation à l'éducation au développement durable et travail en lien avec le français à travers la production d'écrits. Les étudiants viendront, à la fin de leur périple, prévu fin juin, pour rencontrer les élèves. La classe de **CP/CE1** les accueillera également à cette occasion.
- **Spectacle vivant : Théâtre d'Angoulême** les 4 classes :
GS CE2 et CM1 CM2 « Entre chien et loup » le **10/12** à 10h
CP CE1 « Entre chien et loup » le **10/12** à 14h
20/03 à 14h « les souliers de sable » pour les CP CE1
28/05 PS/MS à 10h « les ombres électriques »
- **Projet en élaboration** les lundis de janvier à avril pour les classes de GS/CE2 et CP/CE1 : partenariat avec la **faculté de sport d'Angoulême** avec un travail avec des étudiants en L2 STAPS qui projettent de devenir enseignants d'EPS qui doivent effectuer un stage en milieu scolaire. Ce stage s'inscrit dans le cadre d'une convention entre le président de l'université et la DASEN. Au cours de ce stage, les étudiants sont organisés en binômes, le premier intervient avec une classe, le second observe, puis avec une seconde classe, ils inversent les rôles. Les activités encadrées sont choisies par l'enseignant titulaire de la classe qui se situe dans un rôle de "tuteur" et qui conserve toute la responsabilité

pédagogique sur sa classe.

- **Avril 2020** deux classes accueilleront **un auteur ou illustrateur** de littérature jeunesse dans le cadre du festival organisé par la **FCOL** à Ruelle sur Touvre.
- **Le 15/05** : Classes de CP/CE1 et GS/CE2 « **Viens voir la musique** » avec Grand Angoulême au conservatoire avec une intervention dans les classes et un spectacle comédie musicale sur Mary Poppins.
- **Mars 2020 : Festival « La fête du court métrage »** Grande richesse des programmes proposés et grande créativité de court métrage.
- **Cycle handball** pour toutes les classes PS/MS et GS/CE2 en mai et juin et CP CE1 et CM1 CM2 en mars et avril.
- Opération **chocolat** à Noël et à Pâques pour financer nos projets, organisée par les enseignantes. Remerciements pour toutes les commandes de Noël.

PS/MS

- Prolongement du projet « **Jardiner à l'école** » avec la récolte des pommes de terre plantées l'année dernière et la réalisation et la dégustation d'une purée.
- **Projet artistique** avec la découverte d'œuvres et d'artistes de différentes époques. Travail avec différentes techniques artistiques.
- Projet d'**élevage** de poussins.

CP/CE1

- **Evaluations de CP CE1** effectuées, il y en aura d'autres en janvier pour les CP.
- Projet de **correspondance avec une école de proximité** (Soyaux) afin de réaliser des échanges. Rencontre prévue le 09/12.
- **Visite de la pisciculture** de monsieur Ravenel à Touvre le **09/12** avec les correspondants.
- **Classes de découverte : de mardi 11 juin au mardi 16 juin.** Le 15/10 rencontre et visite du directeur du centre d'altitude de Saint Lary qui est venu présenter le centre et les activités. Le projet est en cours de réalisation. Le financement est en cours d'étude et sera en partie assuré par la subvention de la mairie et par un financement du conseil départemental. Le coût restant pour les familles reste à déterminer. 7 128 € restent à charge après déduction de l'aide du conseil départemental. Ce sont des enseignantes retraitées qui accompagneront : Martine Faure et Claudine Dumargue. Une réunion avec les familles sera organisée en janvier.

GS/CE2

- Projet autour de **l'alimentation** avec Mme Agnès Alléno enseignante le jeudi. Travail prévu avec Monsieur Redon, cuisinier de la cantine avec une intervention dans la classe autour de la confection des menus. Il est prévu également avec l'accord de la municipalité, que les élèves préparent un menu équilibré collectivement. Celui-ci sera ensuite cuisiné à la cantine et dégusté par tous les élèves de l'école.
- La classe de GS/CE2 a été retenue pour participer au **PEAC** : Projet d'Education Artistique et Culturelle autour du **cinéma d'animation**. Ce projet s'organisera sur toute l'année scolaire avec :
 - La participation à la diffusion du film d'animation *Bonjour le monde* le **12 novembre** prochain.
 - Une **intervention en classe** mardi 17 décembre dans le cadre du **festival du film court d'Angoulême** avec une **projection et des échanges avec un professionnel**. Il nous fera découvrir les bases de la réalisation d'un film d'animation
 - La visite de l'EMCA (Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation) et la visite d'un studio professionnel, le studio Hari (janvier ou février).
 - La visite du CIBDI (Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image) accompagnée d'un atelier autour de la création d'un « flipbook » (le 14 février).
 - La participation à la projection d'un film d'animation du studio visité et des échanges avec un des animateurs qui a réalisé le film (période à déterminer).
 - La participation à la projection de films d'animation des autres studios d'Angoulême en présence des six autres classes qui participent à ce projet (période à déterminer).
 - Enfin, nous tenterons en classe de réaliser un petit film d'animation pour investir tout ce que nous aurons découvert dans le cadre du PEAC.

CM1 CM2

- Janvier février **Cycle tennis 7 séances** avec l'association du tennis club de Touvre et Mornac avec madame Stéphanie Tardieu (éducatrice sportive) coût 266 €
- Projet avec UNICEF droit de l'enfant
- Projet en sciences système scolaire et environnement

Questions diverses des délégués des parents d'élèves : néant

Fin de la séance à : 19h25

Règlement intérieur

École primaire des Sources – Touvre

Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de gratuité d'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et élèves constitue également un des fondements de la vie collective.

Horaires

8 h 45 - 11 h 45 / 13 h 15 - 16 h 15 (1er service) **ou**

8 h 45 - 12 h 15 / 13 h 45 - 16 h 15 (2ème service)

Les enfants qui ne sont pas inscrits à la garderie ou à la cantine sont accueillis 10 minutes avant l'entrée en classe.

Fréquentation

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire à partir de 3 ans et toute absence doit être justifiée (article L.131-8 du code de l'éducation). À compter de 4 demi-journées d'absence sans motif légitime dans le même mois, la directrice d'école en informe le/la DASEN sous couvert de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription. Toutes les absences prévues de plus de 4 demi-journées doivent faire l'objet d'un courrier adressé à l'IEN via la directrice de l'école.

Un enfant ne peut quitter l'école pendant les heures scolaires sauf si les parents en font la demande écrite et viennent le chercher.

Les séances d'éducation physique et sportive (dont la natation) sont obligatoires. En cas de dispense, un certificat médical devra être fourni.

Sécurité

Les enfants ne doivent en aucun cas sortir de la cour de récréation sans autorisation. À la sortie des classes, les familles d'enfants de maternelle doivent aller chercher leur enfant à la porte de la classe. Les enfants de l'école élémentaire seront conduits au portail côté parking par les enseignants. En cas de retard, l'enfant est confié au service de garderie.

Les élèves ne doivent pas amener à l'école d'objets dangereux, de bonbons acidulés ou sucettes.

Un exercice d'évacuation incendie sera organisé selon le protocole établi en conseil des maîtres. Un compte-rendu est classé dans les archives de l'école.

En cas d'incident majeur exceptionnel (exemple : tempête, glissement de terrain, feu de forêt...) **ou d'attentat et intrusion** les familles ne doivent pas venir chercher leurs enfants pour ne pas les exposer ou s'exposer elles-mêmes au danger. Un protocole de mise en sûreté est prévu dans l'école.

Hygiène-Santé

Il est recommandé aux familles d'être très vigilantes afin d'éviter la recrudescence des poux, d'agir efficacement dès leur apparition et d'en informer les enseignants.

Afin d'éviter les problèmes d'intoxication alimentaire, les gâteaux « maison » sont interdits à

l'école. Si votre enfant souhaite fêter son anniversaire, il peut apporter des gâteaux industriels dont l'emballage est intact.

Il n'est pas souhaitable ni pour lui, ni pour les autres, qu'un enfant malade, fiévreux, soit présent à l'école. Les parents veilleront à prendre des dispositions pour sa garde.

Sauf en cas de maladie chronique et dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) à établir avec la directrice et le médecin scolaire, tout médicament est interdit à l'école.

En cas d'accident ou d'indisposition d'un enfant, la famille en sera avisée dès que possible. Si la gravité de l'accident ou du malaise le nécessite, l'école fera intervenir le SAMU.

Assurance

L'assurance scolaire est obligatoire en cas de sortie. Chaque enfant doit être assuré en « responsabilité civile » mais aussi en « individuelle-accidents corporels ».

Vie scolaire

Vis-à-vis du personnel communal ou bénévole intervenant dans l'école, les enfants doivent montrer correction, respect et obéissance.

Les enfants de maternelle ne doivent pas apporter de jeux personnels à l'école. Les enfants de l'école élémentaire peuvent apporter des jeux calmes (ex : carte, billes...). Les autres élèves, le personnel et les enseignants ne sauraient être tenus responsables d'une éventuelle dégradation.

Les élèves doivent porter une tenue correcte, propre et adaptée aux conditions météorologiques.

Communication

Les parents sont informés des réunions de classe dans le cahier de liaison et par affichage. Les enseignants reçoivent les parents individuellement sur rendez-vous.

Garderie

À l'interclasse (heure du déjeuner), les enfants sont surveillés par des agents communaux.

Pour la garderie (du matin et du soir) et la restauration scolaire, il convient de se référer au règlement établi par la mairie.

Goûter

Les goûters ne sont pas autorisés pendant le temps scolaire. Les enfants qui fréquentent la garderie peuvent goûter le matin avant d'entrer en classe et le soir après la sortie des classes.

Numérique

La loi du 23 janvier 2014 fixe les obligations des écoles primaires concernant le Wifi. Dans chacune des classes l'accès à internet en présence des enfants se fait de façon filaire sauf activités pédagogiques spécifiques ponctuelles (borne wifi).

L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans l'établissement et durant les activités d'enseignement qui ont lieu hors de l'établissement scolaire (plateau sportif et sorties scolaires).

Règlement adopté par le conseil d'école le 19 novembre 2019.

Date et signature des parents,

